Body

Le branchement au réseau d’assainissement est une obligation qui incombe à tout propriétaire. L’autorisation se fait en Mairie.

Documents à fournir :

- une demande d’autorisation de tranchée
- une demande d’autorisation de branchement à l’égout

Délai moyen : 2 mois

Une taxe de raccordement vous sera demandée à l’achèvement de l’ouvrage.

Repères

Les deux formulaires doivent être déposés en Mairie.

PDF



- Facebook share
-